

Conseil communal
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Cheseaux-sur-Lausanne, le 23 septembre 2024

Au Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS NO 37/2024

Modification des statuts de l'ARASPE (Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s communaux·ales,

La commission constituée par :

Madame Annick Peguiron, 1^{er} membre,

Monsieur Damien Wirth, membre

Monsieur Nicolas Baumberger, membre

Madame Mélanie Krattinger, membre

s'est réunie le lundi 23 septembre 2024, dans les locaux de la commune.

Lors de cette séance, Madame Jacqueline Dieperink, Conseillère municipale, nous a présenté le détail du préavis demandant le changement des statuts de l'ARASPE. Elle a répondu aux questions posées.

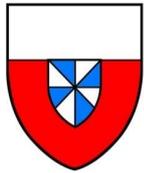
A la suite de la décision du 8 juin 2022 de fermer les agences d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne, les statuts de l'association doivent être mis à jour.

L'ARASPE a décidé de revoir l'entier des statuts et de les adapter aux lois et règlements en vigueur.

Depuis 2022, la procédure de modification des statuts a eu de nombreuses étapes d'élaboration où des modifications ont été apportées, entre autres par une juriste. La CARI a également pu se prononcer au sujet de la modification des statuts de l'ARASPE lors de son rapport du 2 mai 2023. A ce stade, les Conseiller·ère·s communaux·ale·s ne peuvent plus modifier le texte proposé.

La commission a ensuite délibéré et préparé le présent rapport qui a été finalisé par courriel. La commission remercie la Municipalité de son attention portée à la partie plus vulnérable de la population de Cheseaux et encourage à rester vigilant pour toute nouvelle situation critique.

./..



Conseil communal
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Cheseaux-sur-Lausanne, le 23 septembre 2024

En conclusion, la commission, à l'unanimité, ne voit aucune raison de refuser ces modifications étant donné la solidité du processus de validation. Elle propose donc au Conseil communal d'accepter le préavis 37/2024, soit :

- D'adopter les nouveaux statuts de l'ARASPE.

Les membres de la commission :

Annick Peguiron, 1^{er} membre et rapportrice

Damien Wirth

Nicolas Baumberger

Mélanie Krattinger